



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commémoration de l'abolition de l'esclavage

Question écrite n° 9350

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le Premier ministre sur l'intérêt et l'importance de la décision prise le 27 avril 1848 par la IIe République, abolissant l'esclavage. Il lui demande la nature et les perspectives des actions qui sont envisagées, à l'occasion du 150e anniversaire de l'abolition de l'esclavage, décision qui reste symbolique, à l'heure où tant de peuples sont encore opprimés.

Texte de la réponse

En 1998, le cent cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage, épisode fondamental de l'histoire des droits de l'homme, fera l'objet d'une célébration nationale, en métropole et dans l'outre-mer. Pour le Gouvernement, l'importance de l'événement va bien au-delà d'une commémoration historique, et il devra être célébré avec un éclat et un sens particuliers, afin de mettre en valeur la vitalité humaine et culturelle de ceux qui, par leur résistance à la servitude, ont su créer et imposer les expressions bien vivantes de leur liberté. Pour préparer cette célébration nationale, Mme Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, et M. Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre mer, ont mis en place une mission interministérielle de conception, de coordination et d'animation. Cette mission a notamment pour objet d'établir les concertations nécessaires avec les autres ministères concernés, les collectivités locales, les associations, les institutions culturelles, l'audiovisuel public, ainsi que tous les autres partenaires publics et privés, afin que soit donnée la plus forte résonance aux manifestations organisées. Il s'agira d'encourager les initiatives propres à faire connaître et circuler les créations d'outre-mer dans tous les domaines de la culture : patrimoine, musées, spectacle vivant, livre, artisanat, arts plastiques, audiovisuel, télévision, cinéma... De grands rendez-vous pluridisciplinaires mêlant expositions, spectacles, concerts, colloques et rencontres, émissions audiovisuelles, seront organisés ; d'une part, en métropole, notamment autour du mois de mai 1998 avec l'Etablissement public de la Villette, et en octobre dans le cadre de l'opération nationale « le Temps des livres » ; et, d'autre part, dans chacun des départements d'outre-mer, au fil des dates que les luttes locales ont imposées pour l'application immédiate de l'abolition. Dans le même temps, les deux ministères veilleront à ce que soit assurée la pérennité de ces manifestations, en définissant un programme d'actions et de structurations à moyen terme pour le développement culturel des régions d'outre-mer, dont la célébration de 1998 doit permettre une meilleure prise en compte pour l'avenir. Mme la ministre de la culture et de la communication et M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer présenteront l'ensemble de ces manifestations, dès les premiers jours du mois d'avril, à l'occasion d'une conférence de presse.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9350

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 360

Réponse publiée le : 6 avril 1998, page 1980